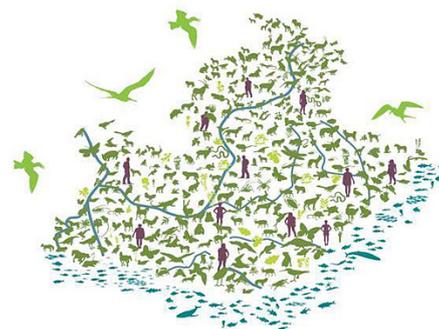


9 AGIR SUR LA CONSOMMATION DE L'ESPACE



RÉTABLIR LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES AQUATIQUES

Références

Classe : Indicateur de suivi

Rédaction : DREAL PACA (Frédérique Gerbeaud-Maulin)

Cette fiche présente les résultats de l'évolution de l'indicateur. Elle a été réalisée de façon anticipée et ce afin de contribuer au bilan obligatoire du SRCE 6 mois avant l'approbation du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Qu'est-ce qu'un obstacle à l'écoulement ?

En France métropolitaine, des dizaines de milliers d'obstacles à l'écoulement (barrages, écluses, seuils, moulins) ont été recensés sur les cours d'eau. Ils sont à l'origine de profondes transformations de la morphologie et de l'hydrologie des milieux aquatiques, et ils perturbent fortement le fonctionnement de ces écosystèmes. Ces modifications altèrent la diversité et la qualité des habitats aquatiques dont dépend la survie de nombreuses espèces animales et végétales.

¹ Extrait de l'article L.214-17 du Code de l'Environnement : L'autorité administrative établit [...] une liste (dite « liste 2 ») de cours d'eau dans lesquels il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs. Tout ouvrage doit y être géré ou équipé selon des règles définies par l'autorité, en concertation avec le propriétaire. L'obligation résultante s'applique à l'issue d'un délai de 5 ans.

² Pour les zones d'action prioritaire du PLAGEPOMI, qui concernent des cours d'eau classés en liste 2, l'objectif de restauration de la continuité doit être atteint dans un délai de 5 ans soit en juillet 2018. Les espèces migratrices amphihalines ciblées dans le bassin Rhône-Méditerranée sont l'anguille, l'aloise feinte du Rhône et la lamproie marine (Disposition 6A-06 du SDAGE 2016-2021 « Poursuivre la reconquête des axes de vie des poissons migrateurs »).

La prise en compte des continuités écologiques des milieux aquatiques repose sur trois facteurs principaux : la quantité d'eau dans le milieu, le transport sédimentaire et la circulation des espèces.

La restauration des fonctionnalités écologiques des cours d'eau est une action prioritaire du Plan d'action stratégique (PAS) du SRCE : action 7 « Restaurer des fonctionnalités naturelles des cours d'eau ». Elle vient en support des engagements pris dans le SDAGE 2015-2020, confirmés dans le SDAGE 2016-2021 approuvé en décembre 2015 (Disposition 6A-05 « Restaurer la continuité écologique des milieux aquatiques »).

Les priorités d'action visant la restauration de la continuité écologique aquatique dans le bassin Rhône-Méditerranée correspondent aux actions à conduire sur les cours d'eau classés en liste 2¹ au titre de l'article L.214-17 du code de l'environnement et de celles prévues dans le Plan de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI)². Les ouvrages à traiter à ces titres sont prioritaires et des actions les concernant sont inscrites dans le programme de mesures du bassin Rhône-Méditerranée.

180 actions sont programmées sur la période 2014-2018 sur les ouvrages les plus bloquants situés sur les cours d'eau classés en liste 2. Environ 20 actions par an sont envisagées, soit 40 actions programmées sur 2015-2016.

A ce jour, le nombre d'ouvrages conformes ayant été réalisés est de 36.



Ouvrage sur le Buech - Les Savoyons (Hautes-Alpes)



Avant



Après

Ouvrage sur le Drac - Saint-Bonnet (Hautes-Alpes)



Avant



Après

Depuis 2012, 36 ouvrages conformes réalisés

	2012	2014	2015	2016	2017	Expertisé franchissable (pas de travaux nécessaire)	Total ouvrages conformes
Alpes de Haute Provence		1			4	1	6
Hauts-Alpes	2	3	1		1	2	9
Alpes-Maritimes		1	1	4	2		5
Bouches-du-Rhône				3	2		5
Var				1			1
Vaucluse			1			9	10

Ouvrage sur le Drac - Vallouise (Hautes-Alpes)



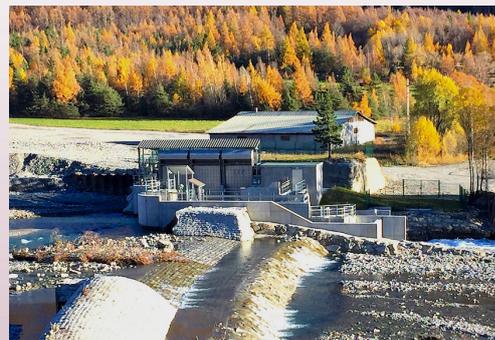
Source : allamanno.com



Ouvrage sur le Drac - Pont-du-Fossé (Hautes-Alpes)

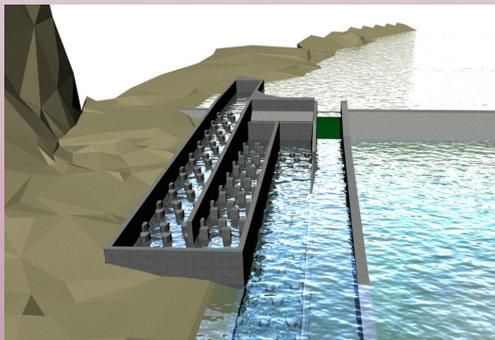


Source : EDF Hydro PACA



Passerelle pour la protection des aprons sur la Durance - Peipin (Alpes de Haute Provence)

Source : EDF Hydro PACA



Caractéristiques

Type d'indicateur : Quantitatif

Fiabilité des données : Forte

Robustesse du calcul : Sans objet

Pérennité de la donnée : Forte

Limites : Ne sont connus que les ouvrages ayant fait l'objet d'une demande de subventions auprès de l'Agence de l'eau et reportés dans l'outil de suivi CASCADE

Pour en savoir plus

Schéma régional de cohérence écologique PACA :

DREAL et Région

www.paca.developpement-durable.gouv.fr

www.regionpaca.fr

Fiches des indicateurs de suivi du SRCE PACA disponibles sur le site de l'Observatoire régional de la biodiversité (ORB)

www.observatoire-biodiversite-paca.org

Pour rappel : Les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques recouvrent respectivement 59 % et 4 % du territoire régional. 52,6 % des cours d'eau sont identifiés en tant que réservoirs de biodiversité au titre de la Trame Bleue dans le SRCE.

